

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUNAY-SOUS-AUNEAU DU JEUDI 22 MAI 2014

Conseil Municipal convoqué le 16/05/2014 - Date d'affichage de la convocation : 16/05/2014.

Présidence : M. Jacques WEIBEL, Maire.

Secrétaire de séance : M. Jean-André CAHUZAC.

Participants : M. Jacques WEIBEL, M. Robert DARIEN, Mme Sylvie RIVAUD, Mme Cathy LUTRAT, M. Alex BORNES, Mme Gwenaëlle LE CREURER, M. Emmanuel DAVID, Mme Sylvie REBRE, M. Jean-André CAHUZAC, Mme Sonia LABSY, M. Patrick RIVARD, Mme Déborah KEROUREDAN, M. René BONNET, Mme Clara PICHOT.

Absents excusés : M. Alain BONDON (Pouvoir à M. Jacques WEIBEL).

Points inscrits à l'ordre du jour :

1 – Approbation du procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 22 avril 2014.

2 – Compte rendu des décisions du Maire (Article L2122-22 du CGCT).

3 – Travaux.

4 – Eau, assainissement, urbanisme, environnement.

5 – Affaires scolaires.

6 – Affaires financières, administratives et foncières.

7 – Personnel communal.

8 - Informations, communications et interventions diverses.

9 – Dates à retenir.

Conseil Municipal convoqué par courriel le 16 mai 2014.

Étaient joints à la convocation : Un document de travail et plusieurs pièces annexes.

Monsieur le Maire rappelle que conformément au règlement intérieur adopté le 22 avril 2014, chaque conseiller municipal doit impérativement informer à l'avance la mairie de sa présence ou de son absence aux réunions pour une bonne organisation du travail.

Début de la séance : 19H35.

1 – APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2014

Délibération N° 2014_ 43

Le procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 22 avril 2014 a été diffusé aux élus municipaux par courriel le 24 avril 2014, affiché dans les panneaux municipaux et mis en ligne sur le site internet municipal www.aunay-sous-auneau.fr rubrique « la vie municipale/réunions » le 25 avril 2014.

Le procès verbal de la réunion du Conseil Municipal est approuvé par l'ensemble des membres présents.

2 – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE (ARTICLE L2122.22 DU CGCT)

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant les délégations susceptibles d'être accordées au Maire durant le mandat municipal.

- Vu les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2014.

- Vu l'article L 2122-23 du C.G.C.T. stipulant que les décisions prises dans le cadre des délégations accordées doivent faire l'objet d'un compte rendu au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

N° D'ORDRE	CODE	NOMENCLATURE	DATE	DECISION
2014-340	1-5	Transactions / Protocole d'accord transactionnel	03/05/2014	Acceptation de l'indemnité de sinistre de 511,20 € suite au sinistre du 06/01/2014.
2014-341	1-4	Autres contrats	07/05/2014	Acceptation du devis de la Sté CHIRONI pour le remplacement du système de gestion informatique de l'énergie électrique des bâtiments communaux d'un montant de 42 078,44 € T.T.C. (Dépense d'investissement).

3 – TRAVAUX

Programme « Le Coteau des Fourneaux »

Rapporteurs : Messieurs Weibel, Darien et Bornes

Le Conseil Municipal est informé du suivi du programme :

Phase 1A/1B : Une réunion sur le site est prévue pour le constat de reprise des végétaux. Les élus ont finalisé le projet pour la réalisation des panneaux d'information qui seront implantés sur le site. Le Conseil Général sera consulté.

Phase 2A : La piste d'athlétisme autour du terrain multisports sera réalisée prochainement. Des lisses seront posées sur les potelets mis en place le long de la rue du Pont à la Folle afin d'empêcher l'accès des véhicules et des deux roues.

Phase 2B : Un point est fait sur les travaux de la phase 2B qui seront engagés prochainement.

4 – EAU, ASSAINISSEMENT, URBANISME, ENVIRONNEMENT

Rapporteur : M. Robert Darien, Adjoint délégué.

A – Consultation du public en vue de l'installation de la Société EPAVIE sur une emprise de l'ancien camp militaire

Délibération n°2014_44

Une consultation publique a été diligentée par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) du 31 mars au 28 avril 2014 pour un projet d'implantation d'une activité de stockage, de dépollution et de démontage de véhicules hors d'usage.

Cette consultation a été organisée dans les formes prescrites par le Code de l'Environnement sur la demande de la Société EPAVIE.

Le Conseil Municipal est invité à formuler un avis sur ce projet.

En réponse aux interrogations formulées par les élus municipaux sur ce dossier, Monsieur le Maire communique à l'assemblée les principales activités recensées sur le l'ancien camp militaire.

Le Conseil Municipal, après en voir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Souhaite que l'activité de la Société EPAVIE respecte toutes les dispositions prévues pour préserver l'environnement et la santé des populations.

- Souligne les imprécisions relevées dans le plan des abords du site concerné : une mise à jour de ce plan est nécessaire pour identifier précisément les activités existantes.

- Dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet d'Eure et Loir pour la prise en compte des réserves ci-dessus dans le traitement de ce dossier.

B – Enquête Publique sur un projet de parc éolien à Allainville-aux-Bois

Le Conseil Municipal est informé de l'enquête publique organisée du 2 juin au 4 juillet 2014 au titre des installations classées en vue de l'exploitation d'un parc éolien sur la commune d'Allainville-aux-Bois.

Le dossier peut être consulté à la Mairie.

C – Travaux pour la sécurisation des captages d'eau potable

Délibération n°2014_45

Monsieur Robert DARIEN, Adjoint délégué, rappelle que la commune a l'obligation d'engager le programme de réalisation d'un bassin de décantation des eaux de lavage de la station de déférisation prescrits par le Préfet d'Eure et Loir dans le cadre de la déclaration d'utilité publique concernant la mise en sécurité des périmètres de captage de l'eau potable, en conformité avec la loi sur l'eau.

Monsieur Robert DARIEN rappelle à l'assemblée municipale que dans un premier temps il a été préconisé la réalisation d'un bassin de 30m3. Après vérification des données techniques relatives à l'exploitation de la station de déférisation, il a été convenu de réaliser un bassin de 40m3 (et non pas de 30m3) en raison du volume d'eau à dériver vers le bassin (15m3 à chaque lavage avec un cycle de lavage d'environ 10 jours).

Après examen du nouveau projet, il est apparu que le site actuel d'implantation de la station de déférisation était insuffisant pour la réalisation du nouvel ouvrage. Aussi, le Conseil Municipal a décidé l'extension de la parcelle affectée à la station de déférisation afin de permettre le positionnement du bassin de décantation. L'agriculteur exploitant la parcelle mitoyenne qui a été consulté, a donné son accord pour l'acquisition par la commune de l'emplacement réservé n° 24 au Plan Local d'Urbanisme communal en vue de concrétiser ce programme.

Afin de sécuriser l'ensemble du site de la station de déférisation, des estimatifs ont été demandés pour l'implantation d'une nouvelle clôture et des portails, la réalisation d'une aire stabilisée pour l'intervention des véhicules et le busage du fossé. Cette nouvelle emprise et son aménagement permettront à la fois de faciliter les diverses interventions sur le site (livraison, travaux, maintenance) et de sécuriser les personnels et les véhicules en raison de l'importance de la circulation et la vitesse des véhicules empruntant la RD24.

Monsieur Robert DARIEN indique que l'enveloppe estimative des travaux ne prévoyait pas au départ l'extension du site de la station de déférisation et les travaux de clôture, mais ces prestations doivent être jugées cohérentes par l'administration pour l'implantation du nouvel ouvrage et son exploitation.

Aussi, il propose au Conseil Municipal de solliciter les subventions complémentaires pour ces prestations auprès du Conseil Général, de l'Agence de l'eau Seine Normandie et de la Préfecture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Approuve l'ensemble du programme relatif à la sécurisation des périmètres de captage comprenant notamment le devis de l'Entreprise Paysages Julien et Legault d'un montant de 19 988,60 € HT pour la réalisation de la clôture du site et d'une aire stabilisée ainsi que le busage du fossé.

- Décide de solliciter auprès du Conseil Général d'Eure et loir, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et de la Préfecture les subventions complémentaires pour ce programme.

- Autorise Monsieur le Maire à engager les dépenses complémentaires de ce programme.

D – Fonctionnement de la station d'épuration

Le Conseil Municipal est informé que l'administration a déclaré conforme pour 2013 le fonctionnement de la station d'épuration.

5 – AFFAIRES SCOLAIRES

Rapporteur : Mme Sylvie RIVAUD, Adjointe déléguée

A – Dénonciation de la convention relative à la répartition des frais scolaires par la commune de La Chapelle d'Aunainville dans le cadre du regroupement scolaire

Par un courrier du 29 avril 2014, Monsieur le Maire de la Chapelle d'Aunainville a fait part de la décision du conseil municipal de sa commune de dénoncer la convention fixant les conditions de participation aux dépenses des écoles et du restaurant scolaire.

Monsieur le Maire de La Chapelle d'Aunainville indique que cette décision est motivée par les difficultés financières de sa commune et le souhait de ne plus participer aux dépenses liées à l'investissement dans les bâtiments scolaires. Il est également demandé de revoir la répartition des charges du restaurant scolaire dans la mesure où celui-ci est également occupé par l'ALSH dont la compétence est communautaire. La commune de La Chapelle d'Aunainville a décidé par ailleurs de surseoir au paiement de la somme de 20 000 € correspondant au solde de la participation aux travaux du nouveau restaurant scolaire.

Une date de réunion sera fixée afin que les commissions scolaires des deux communes fassent le point sur ce dossier.

Monsieur le Maire indique que la Préfecture a été consultée pour obtenir son avis sur le plan juridique de cette situation.

B – Organisation de la Réforme sur les rythmes scolaires

Suite au dernier décret du 7 mai 2014, un nouveau questionnaire a été élaboré et distribué aux parents d'élèves. Ce dossier sera examiné lors de la réunion organisée le vendredi 23 mai 2014 à 18h avec les directrices des écoles, les délégués des parents d'élèves, Monsieur le Maire de La Chapelle et la commission scolaire pour faire le point avant la réunion du Conseil d'Ecole prévue le vendredi 30 mai 2014 à 18h à l'école élémentaire.

Il est regretté les délais très courts imposés par l'administration pour la gestion de ce dossier : l'organisation de la semaine scolaire doit être présentée au directeur académique le 6 juin 2014.

Monsieur le Maire tient à donner lecture en séance de la publication de l'Association des Maires de France en date du 22 mai 2014 par laquelle elle interpelle le Gouvernement déplorant :

- L'incertitude sur les financements des nouvelles dépenses imposées aux communes.
- Les problèmes organisationnels pour les collectivités et les familles.
- Les risques de créer de nouvelles inégalités entre les communes.
- La non-uniformisation de l'organisation de la semaine scolaire entre les communes sur tout le territoire.

L'association des Maires de France indique que les mesures prises dans le dernier décret sont insuffisantes et demande un nouvel assouplissement du calendrier et des modalités de mise en œuvre de cette réforme.

C – Interventions « Musique à l'école »

Délibération N° 2014_46

Le Conseil Municipal prend connaissance des courriers des directrices de l'école élémentaire et de l'école maternelle par lesquelles elles sollicitent le financement d'interventions extérieures dans le cadre du programme « musique à l'école » pour l'année scolaire 2014/2015. Il est précisé que ce programme est proposé en partenariat avec le Conseil Général.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, donne son accord pour le financement du programme « musique à l'école » pour l'année scolaire 2014-2015 sur le budget général dans les conditions suivantes :

- 250 € pour le programme de l'école maternelle.
- 350 € pour le programme de l'école élémentaire (150 € restant à la charge de la coopérative scolaire conformément à la proposition de Madame la Directrice de l'école élémentaire).

6 - AFFAIRES FINANCIÈRES, ADMINISTRATIVES ET FONCIÈRES

A – Extinction d'une dette d'une famille à la cantine scolaire

Délibération n°2014_47

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale de la décision du juge d'Instance de conférer force exécutoire au rétablissement personnel sans liquidation judiciaire d'un débiteur de la cantine scolaire. Juridiquement, cette décision prise après avis de la commission de surendettement de la Banque de France s'impose à la collectivité créancière et s'oppose à toute action en recouvrement. Afin d'enregistrer l'extinction de cette dette d'un montant de 349,19 €, il appartient à la collectivité d'annuler la recette attendue par un mandat administratif à l'article 6542 du budget « créance éteinte ».

Le Conseil Municipal :

- Prend acte de la décision du juge du Tribunal d'Instance prononçant l'extinction d'une dette relative à la cantine scolaire.
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à l'émission d'un mandat administratif de 349,19 € à l'article 6542 pour l'annulation de la recette attendue.

B – Intérêts de retards sur deux factures EDF imputables à la Direction des Finances Publiques

Délibération n°2014_48

Monsieur le Maire rappelle que les factures EDF font l'objet d'un paiement par le comptable de la Trésorerie d'Auneau dans le cadre de la règle des débits d'office avant l'émission d'un mandat de paiement par l'ordonnateur. Il précise que la Trésorerie d'Auneau a réglé avec un retard de plusieurs jours les factures EDF n° 35426109 et 35424812 et qu'en application des clauses contractuelles relatives à la fourniture d'énergie approuvées par décret, une pénalité a été appliquée (composée d'une indemnité forfaitaire et des intérêts de retard) pour un montant total de 90,10 € TTC.

Après consultation de la Trésorerie d'Auneau dont le retard de paiement lui est imputable, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Vu l'article 16 du décret n°2013-269 du 29 mars 2013 précisant qu'en cas d'accord sur le montant de la somme due, le directeur régional ou départemental des finances publiques procède à son paiement à la personne publique dans les deux mois qui suivent sa demande.
- Vu le montant des intérêts moratoires de 90,10 € comptabilisés après paiement des factures EDF n° 35426109 et 35424812.
- Vu l'imputation de ces intérêts moratoires au taux de 100 % à la Direction des Finances Publiques.

Sollicite la prise en charge par la Direction des Finances Publiques de la somme de 90,10 € correspondant aux intérêts moratoires sur les factures susvisées.

C – Réaménagement de la dette communale du budget général

Conformément au souhait exprimé par le Conseil Municipal lors de la séance du 19 mars 2014, les établissements financiers ont été consultés pour prévoir la consolidation du solde prêt relai TVA et la renégociation du prêt long terme contractés pour compléter le financement de la construction du restaurant scolaire.

Le Conseil Municipal reçoit en séance un dossier comprenant :

- Les tableaux d'amortissement des deux prêts concernés.
- Un graphique détaillant l'évolution des remboursements de la dette du budget général.
- Le détail des remboursements à budgéter en 2015.
- Un tableau à double entrée permettant de distinguer l'évolution du capital restant dû au 1^{er} janvier par années.
- Une représentation graphique permettant de comparer l'évolution des annuités d'emprunt en fonction des différentes propositions émises par les établissements financiers consultés.

Monsieur le Maire propose aux élus d'étudier ces documents et de poursuivre la réflexion en cours en vue d'adopter les dispositions qui seront jugées les plus favorables pour la collectivité.

D – Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D)

Délibération n°2014_49

Par un courrier du 24 avril 2014, Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques a rappelé que conformément à l'article 1650-1 du Code Général des Impôts, il y a lieu de renouveler pour la durée du nouveau mandat municipal la Commission Communale des Impôts Directs (CCID). Il demande au Conseil Municipal de lui proposer deux listes de 6 personnes en nombre double (une liste de commissaires titulaires et une liste de commissaires suppléants).

Il appartiendra au Directeur Départemental des Finances Publiques de désigner les 6 commissaires titulaires et les 6 commissaires suppléants après examen des listes présentées par le Conseil Municipal dans le respect de la réglementation en vigueur.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve les deux listes portant proposition des commissaires titulaires et des commissaires suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs.

E – Décision modificative n°1 du budget général 2014 pour la rétrocession de la voirie du Lotissement Rue de l'Orme

Délibération n°2014_50

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la signature prochaine de l'acte notarial relatif à la rétrocession gratuite de la voirie communale du lotissement SAEDEL rue de l'Orme et ce conformément aux dispositions prises par délibération du Conseil Municipal n° 2013_49 du 31 mai 2013.

Afin d'intégrer comptablement cette voirie évaluée à la commune de 2700 € dans l'actif de la commune, il y a lieu d'approuver la décision modificative budgétaire n° 1 sur le budget général :

- Dépense d'investissement	article 2152	+ 2 700 €
- Recette d'investissement	article 1328	+ 2 700 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Approuve la décision modificative n° 1 sur le budget général 2014 permettant d'ouvrir les crédits suivants :

- Dépense d'investissement	article 2152	+ 2 700 €
- Recette d'investissement	article 1328	+ 2 700 €

- Autorise Monsieur le Maire à établir le mandat administratif et le titre de recettes correspondants à l'écriture prévue par les règles de la comptabilité publique pour l'intégration de la voirie du lotissement de la rue de l'Orme dans l'actif communal.

- Dit que ce bien sera classé dans le domaine public de la commune conformément aux dispositions du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

F – Aliénation du chemin rural n°27 dit « Des Pentès » et achat de la parcelle cadastrée section AC n°298 « Les Fourneaux »
Délibération n°2014_51

Monsieur Robert DARIEN, Adjoint délégué à l'urbanisme et à l'environnement rappelle que dans le cadre de la réhabilitation du site « Le Coteau des Fourneaux », la commune, préalablement à la réalisation des travaux, a procédé aux acquisitions et aux échanges de plusieurs parcelles.

Afin de régulariser la situation de la parcelle cadastrée AC n°298, il a été proposé à son propriétaire, Monsieur Daniel GARENNE, un échange avec le chemin rural n°27 dit « Des pentes » qui présente une désaffectation de fait. En effet ce chemin se trouve enclavé au milieu de plusieurs parcelles de M. GARENNE et ne dessert aucune propriété riveraine.

Conformément aux dispositions du code rural, ce chemin rural ne peut faire l'objet d'un échange, mais d'une aliénation après enquête publique dans les conditions définies par les articles R141-4 à R 141-9 du Code de la Voirie Routière.

Afin de concrétiser ce dossier, il est proposé au Conseil Municipal d'engager la procédure d'enquête publique en vue d'aliéner le chemin rural et d'acquérir la parcelle cadastrée section AC n°298.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

Vu le Code Rural,

Vu le Code de la Voirie Routière,

- Donne son accord pour l'acquisition par la commune de la parcelle cadastrée section AC n°298 « Les Fourneaux ».*
- Donne son accord pour l'aliénation du chemin rural n°27 dit « Des Pentès » après enquête publique, en compensation de la parcelle cadastrée section AC n°298.*
- Donne délégation à Monsieur le Maire pour l'engagement de toutes les formalités administratives relatives à ce dossier et la signature des différents actes.*
- Dit que les actes notariés seront confiés à l'Etude Notariale d'Auneau.*
- Dit que les frais d'acte seront pris en charge par le budget communal.*

G – Achat de la parcelle cadastrée YA n°25
Délibération n°2014_52

Monsieur Robert DARIEN, Adjoint délégué, informe l'assemblée municipale que Monsieur Bernard KWIATKOSWIKI, par un courrier du 20 janvier 2014, a proposé à la commune la vente de plusieurs parcelles lui appartenant. La parcelle cadastrée section YA n° 25 lieu dit « Les Georgetts » d'une surface de 1140 m² présente un intérêt pour la collectivité dans la mesure où elle est mitoyenne du cimetière.

Cette parcelle est exploitée par M. GARENNE.

Il est proposé à l'assemblée municipale l'acquisition de cette parcelle pour un montant de 1000 € (frais d'acte à la charge de la collectivité) et de laisser l'agriculteur exploiter celle-ci dans le cadre d'un bail précaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Décide l'achat de la parcelle cadastrée section YA n° 25 pour un montant de 1000 €.*
- Dit que les frais d'actes notariés seront pris en charge par la commune.*
- Décide de confier l'acte de vente à l'Etude Notariale d'Auneau.*
- Autorise Monsieur le Maire à engager les formalités administratives relatives à ce dossier.*
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant.*
- Autorise Monsieur le Maire à prendre les dispositions pour la signature d'un bail précaire avec l'exploitant et pour fixer le prix du loyer.*

I – Nomination des membres extérieurs pour la composition du C.C.A.S

Monsieur le Maire donne lecture de son arrêté portant nomination des membres extérieurs au conseil municipal. La date de la première réunion du C.C.A.S est fixée au mercredi 11 juin 2014 à 18h30 à la Mairie.

J - Tirage au sort préliminaire des jurés d'assises pour 2015

Délibération n°2014_53

Conformément aux instructions préfectorales, il est procédé au tirage au sort préliminaire de 3 personnes à partir de la liste électorale communale. Les personnes tirées au sort en séance qui seront prévenues par courrier sont les suivantes :

M. Yann BACHELIER
Mme Laetitia VALEMBOIS
M. Lucien MARCHAND

K – Convention GRDF pour l'installation et l'hébergement de télérelevé en hauteur

Délibération n°2014_54

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention émis par GRDF ayant pour objet d'autoriser l'installation d'équipements techniques en vue de la mise en service d'appareils de comptages « nouvelle génération » permettant d'enregistrer automatiquement les relevés réels de consommation des clients du réseau gaz. Ce dispositif permettra d'affiner la qualité de facturation qui sera établie à l'avenir sur des index réels et non plus sur des estimations.

Les membres du Conseil Municipal ont reçu communication du projet de convention qui permettrait l'installation des équipements sur 2 sites sur le territoire communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Approuve le projet de convention proposé par GRDF pour l'installation d'équipements techniques en vue de la mise en service d'appareils de comptages « nouvelle génération » permettant d'enregistrer automatiquement les relevés réels de consommation des clients du réseau gaz.

- Autorise Monsieur le Maire à signer ce document.

7 – PERSONNEL COMMUNAL

- 21h50 : M. Robert DARIEN quitte la salle du Conseil Municipal.

Création d'un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Principale de 2^{ème} classe (ATSEM Principale de 2^{ème} classe) dans le cadre d'un avancement de grade

Délibération n°2014_55

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une ATSEM de 1^{ère} classe peut bénéficier d'un avancement au grade d'ATSEM Principale de 2^{ème} classe dans le cadre d'un avancement de grade prévu par le statut particulier du cadre d'emploi. Cet avancement est possible dans la mesure où l'agent concerné dispose de l'ancienneté requise par les textes (classement au 5^{ème} échelon et une ancienneté de 6 ans de service effectif dans le grade).

Monsieur le Maire, rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

Décide :

- De créer, à compter du 1^{er} juin 2014, un emploi permanent d'ATSEM Principale de 2^{ème} classe à raison de 27,75/35^{ème}.

- D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée et dit que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant sont inscrits au budget aux chapitre et article prévus à cet effet.

- Dit que l'emploi d'ATSEM de 1^{ère} classe sera supprimé après avis du Comité Technique Paritaire, conformément à la réglementation en vigueur.

- 21h55 : M. Robert DARIEN réintègre l'assemblée municipale.

8 – INFORMATIONS, COMMUNICATIONS ET INTERVENTIONS DIVERSES

- Le Conseil Municipal finalise le tableau des permanences au bureau de vote pour les élections européennes du dimanche 25 mai 2014.

Les dates des prochaines réunions du Conseil Municipal sont fixées comme suit :

- Mercredi 11 juin 2014 à 20h00.
- Mercredi 2 juillet 2014 à 19h30.
- Jeudi 11 septembre 2014 à 19h30.

- Organisation de l'inauguration du terrain multisports (rapporteurs : Mme Cathy LUTRAT et M. Alex BORNES) :

L'inauguration du terrain multisports est fixée au samedi 6 septembre 2014. Mme Cathy LUTRAT, adjointe déléguée à l'information et à la communication se charge des invitations. Monsieur Alex BORNES, adjoint délégué aux affaires sportives, aux fêtes et aux cérémonies prendra les dispositions pour organiser cette journée durant laquelle des activités sportives seront proposées aux familles sur le terrain multisports.

- Mise à jour du site internet de la mairie (rapporteur : Mme Cathy LUTRAT).

La commission compétente se réunira le Jeudi 19 juin 2014 à 19h pour une réunion de travail avec le responsable de la Société Info Locale afin de revoir la présentation du site internet et d'améliorer le contenu des différentes rubriques.

Communication interne

- Mise à disposition d'un classeur contenant une sélection d'articles de la presse locale :

Le secrétariat de Mairie tient à jour un recueil d'articles de la presse locale. Le classeur le plus récent sera désormais à la disposition des membres du Conseil Municipal (consultations sur place), lors des réunions des commissions municipales et du Conseil Municipal. Les Adjointes déléguées en charge des commissions se chargeront de la mise à disposition et du rangement du classeur.

Tous les classeurs peuvent être consultés toute l'année au secrétariat de la mairie.

Des photocopies d'articles peuvent être réalisées sur la demande des élus.

Liste des réunions des différentes commissions :

Comme il l'a été suggéré, les élus municipaux pourront consulter régulièrement en ligne sur le site internet « aunay-sous-auneau.fr » rubrique *la vie municipale/commissions/planning des réunions*, le planning des différentes réunions. Ce document sera mis à jour régulièrement par le secrétariat de la mairie.

Communications diverses :

- Communication des lettres de remerciements :

- Du Club de l'Amitié et de l'Amicale des Pompiers suite au versement des subventions municipales.

- Des élèves du collège St Joseph pour la visite de la station d'épuration qui a été organisée à leur intention dans le cadre de la labellisation de leur établissement au développement durable.

- Communication de la circulaire préfectorale informant des risques de gênes sonores à partir du 24 juin prochain à l'occasion des répétitions du défilé aérien du 14 juillet à Paris (durant les répétitions, les avions décolleront de la base aérienne 279 de Châteaudun).

9 – DATES À RETENIR

- Dimanche 25 mai 2014 de 8h à 18h à la Mairie : Scrutin des élections européennes.

- Lundi 26 mai 2014 à 17h30 au Conseil Général à Chartres : Réunion du Comité Syndical du SMO.

- Lundi 26 mai 2014 à 20h30 à la Mairie d'Auneau : Réunion du comité syndical du SIREB.

- Mercredi 28 mai 2014 à 20H30 à Janville : Réunion du Comité Syndical du SICTOM.

- Vendredi 30 mai 2014 à 18h dans la 6^{ème} classe de l'Ecole Elémentaire : Réunion du Conseil d'Ecoles.

- Lundi 2 juin 2014 à 18h30 au siège de la CCBA : Assemblée générale des maires du canton.

- Mercredi 4 juin 2014 à 18h30 à la Mairie : Réunion de la commission des finances.

- Jeudi 5 juin 2014 à 10h : Rendez-vous avec Mme AUDEBRAN (Conservateur des antiquités et des objets d'arts) pour la restauration des tableaux de l'Eglise

- Vendredi 6 juin 2014 à 20h30 à la salle de réunion du foyer communal : Assemblée générale du Comité des Fêtes

- Mercredi 11 juin 2014 à 18h30 à la Mairie : Réunion du C.C.A.S

- Mercredi 11 juin 2014 à 20h à la mairie : Réunion du Conseil Municipal.

- Jeudi 12 juin 2014 à 10h à la Mairie : Réunion trimestrielle de travail avec Véolia pour les dossiers eau et assainissement.

- Mercredi 18 juin 2014 à 18h30 à la mairie : Réunion de la commission information-communication consacrée au Fil des Jours.

- Jeudi 19 juin 2014 à 19h à la mairie : Réunion de la commission information-communication consacrée au site internet.

- Jeudi 19 juin 2014 à 19h à la CCBA : Comité des Maires pour la présentation de Natura 2000.

- Vendredi 20 juin 2014 à 10h à la Mairie : Réunion trimestrielle de travail de la commission scolaire consacrée à la cantine scolaire.

- Mercredi 25 juin 2014 à 18h30 à la mairie : réunion de la commission information-communication consacrée au bulletin municipal.

- Mercredi 2 juillet 2014 à 19h30 à la mairie : réunion du Conseil Municipal.

La séance est levée à 22h20.

Le secrétaire de séance

Vu, le Maire d'Aunay-sous-Auneau

Jean-André CAHUZAC

Jacques WEIBEL

***PROCÈS VERBAL AFFICHÉ ET MIS EN LIGNE SUR LE SITE INTERNET MUNICIPAL
« aunay-sous-auneau.fr » rubrique « La vie municipale/réunions »
LE 27 MAI 2014***

**APPROBATION DU PROCÈS VERBAL ET DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUNAY-SOUS-AUNEAU DU 22 MAI 2014**

N° D'ORDRE	NOMENCLATURE		DÉLIBÉRATION	RAPPORTEUR
	CODE	LIBELLE		
2014_43	5.2	Fonctionnement des assemblées	Approbation du PV de la réunion du Conseil Municipal du 22 avril 2014	J. WEIBEL
2014_44	8.8	Environnement	<i>Consultation du public en vue de l'installation de la Société EPAVIE sur une emprise de l'ancien camp militaire</i>	R. DARIEN
2014_45	8.8	Environnement	<i>Travaux pour la sécurisation des captages d'eau potable</i>	R. DARIEN
2014_46	8.1	Enseignement	<i>Interventions « Musique à l'école »</i>	S. RIVAUD
2014_47	7.1	Décisions Budgétaires	<i>Extinction d'une dette d'une famille à la cantine scolaire</i>	J. WEIBEL
2014_48	7.1	Décisions Budgétaires	<i>Intérêts de retards sur deux factures EDF imputables à la Direction des Finances Publiques</i>	J. WEIBEL
2014_49	5.3	Désignation de représentants	<i>Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D)</i>	J. WEIBEL
2014_50	7.1	Décisions Budgétaires	<i>Décision modificative n°1 du budget général 2014 pour la rétrocession de la voirie du Lotissement Rue de l'Orme</i>	J. WEIBEL
2014_51	3.1	Acquisitions	<i>Aliénation du chemin rural n°27 dit « Des Pentès » et achat de la parcelle cadastrée section AC n°298 « Les Fourneaux »</i>	R. DARIEN
2014_52	3.1	Acquisitions	<i>Achat de la parcelle cadastrée YA n°25</i>	R. DARIEN
2014_53	6.5	Actes pris au nom de l'Etat et soumis au contrôle hiérarchique	<i>Tirage au sort préliminaire des jurés d'assises pour 2015</i>	J. WEIBEL
2014_54	3.5	Autre actes de gestion du domaine public	<i>Convention GRDF pour l'installation et l'hébergement de télérelevé en hauteur</i>	J. WEIBEL
2014_55	4.1	Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.	<i>Création d'un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 2^{ème} classe (ATSEM Principale de 2ème classe) dans le cadre d'un avancement de grade</i>	J. WEIBEL

Délibérations certifiées exécutoires par le Maire compte tenu de :

**L'envoi en Préfecture le : 27/05/2014
La réception en Préfecture le : 27/05/2014
L'affichage en Mairie le : 27/05/2014**

Le Maire,

Jacques WEIBEL

**APPROBATION DU PROCÈS VERBAL ET DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUNAY-SOUS-AUNEAU DU 22/05/2014**

Seuls les membres présents physiquement à la séance doivent signer :

<i>Elus municipaux (dans l'ordre du tableau)</i>	SIGNATURES
<i>M. Jacques WEIBEL, Maire</i>	
<i>M. Robert DARIEN, 1er Adjoint</i>	
<i>Mme Sylvie RIVAUD, 2ème Adjointe</i>	
<i>Mme Cathy LUTRAT, 3ème Adjointe</i>	
<i>M. Alex BORNES, 4ème Adjoint</i>	
<i>Mme Gwenaelle LE CREURER</i>	
<i>M. Emmanuel DAVID</i>	
<i>Mme Sylvie REBRÉ</i>	
<i>M. Jean-André CAHUZAC</i>	
<i>Mme Sonia LABSY</i>	
<i>M. Patrick RIVARD</i>	
<i>Mme Déborah KEROUREDAN</i>	
<i>M. René BONNET</i>	
<i>Mme Clara PICHOT</i>	
<i>M. Alain BONDON</i>	<i>Pouvoir à M. Jacques WEIBEL</i>